

PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET DE LA FORÊT DOMANIALE DANS LA MRC DE MONTMAGNY

Question adressée lors de la séance du 11 juin 2025 de la 1^{re} partie des audiences BAPE

Préparé le 19 juin 2025 par

Simon Arbour, conseiller en santé et environnement

Direction de santé publique, CISSS de Chaudière-Appalaches

Y a-t-il des impacts psychosociaux liés à la mise en marché d'un bloc d'énergie additionnelle ?

Pour répondre à cette question, nous avons abordé ce sujet selon deux points de vue, soit d'abord les impacts psychosociaux liés aux deux projets éoliens en cours d'évaluation durant les audiences du BAPE et ensuite les impacts psychosociaux liés à la phase de planification de projets éoliens à la suite des appels d'offres d'Hydro-Québec au cours des années antérieures.

Il est important de noter que les réponses fournies ici ne permettent pas d'avoir un portrait complet des impacts psychologiques et sociaux associés à un bloc d'énergie additionnelle tel que formulé dans la question adressée au BAPE. Un tel portrait exigerait davantage de travail de notre part et des experts consultés qui dépasserait probablement les délais demandés pour répondre aux questions durant la 1^{re} partie des audiences. Nous espérons malgré tout que ces éléments de réponses pourront donner à la commission du BAPE un aperçu des différents impacts qui ont pu être recensés, et ce à l'intérieur du délai demandé.

a) Impacts psychosociaux liés aux deux projets en cours d'évaluation

La DSPu n'a pas mené une évaluation des impacts psychologiques et sociaux associés aux deux projets éoliens en cours de planification. Afin d'obtenir certaines informations à ce sujet, nous avons consulté nos collègues de l'équipe Prévention, promotion et organisation communautaire (PPOC) de la Direction de la santé publique qui travaillent dans le secteur de Montmagny.

Ceux-ci nous ont mentionné ne pas avoir eu d'échos du projet de la part des partenaires et des organismes qu'ils côtoient. Ils étaient peu au courant de l'amplitude du projet et que les éoliennes seraient beaucoup plus grandes que celles que l'on retrouve déjà à proximité dans la région, bien qu'ils soient en générale bien informés des projets en discussion dans la MRC de Montmagny. Comme ils n'ont pas été impliqués dans les consultations sur ces projets, il est plus difficile pour eux de se prononcer sur les enjeux sociaux qui les concernent. Les projets semblent concerner plus spécifiquement des populations ciblées dans certaines municipalités. Certains groupes de citoyens, plus géographiquement près du projet de parc éolien Saint-Paul-de-Montminy, ont pris la peine de bien s'informer et de se déplacer pour se prononcer lors des audiences du BAPE. Quant à la MRC et aux municipalités, celles-ci voient le projet d'un meilleur œil pour les retombées économiques. De manière générale, les citoyens n'ont possiblement pas été assez informés et consultés pour bien se prononcer sur ces projets.

Le taux d'acceptabilité de 85 % obtenu lors des sondages menés auprès des personnes présentes lors des consultations faites par les initiateurs ne serait pas un indicateur fiable pour évaluer l'adhésion à ces projets. D'autres moyens pourraient être mis en place dans les municipalités pour informer et consulter leurs citoyens, par exemple l'envoi de feuillets d'information par la poste présentant aux citoyens davantage de faits concrets sur ces projets. La conduite d'un sondage au moyen d'un échantillonnage plus représentatif, fait auprès de citoyens en meilleure connaissance de l'amplitude des projets, permettrait éventuellement de mieux évaluer l'adhésion de la population pour chaque projet.

Selon notre expérience passée dans l'évaluation des projets de parcs éoliens dans la région Chaudière-Appalaches, on peut observer une mobilisation de citoyens lorsqu'un projet suscite de l'opposition. Dans le cas du projet de parc éolien de la Forêt Domaniale, il ne semble pas y avoir de mobilisation importante de citoyens. Dans le cas du parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy, on peut noter une mobilisation assez forte qui est localisée parmi les résidents et villégiateurs des lacs Gosselin, Jally et Collin. Plusieurs de ces citoyens ont exprimé leurs craintes indirectement par le biais des questions adressées lors de la première partie des audiences du BAPE sur ces deux projets de parcs éoliens.

b) Impacts psychosociaux liés à un bloc d'énergie : la portée de cette question serait à préciser : type et nombre de projets à prendre en compte ? Depuis quand ?

Pour répondre à cette demande, nous avons sollicité l'aide de nos collègues de l'Institut national de Santé publique qui ont travaillé sur la mise à jour du document *Éoliennes et santé publique : mise à jour 2023* publié l'an dernier. En complément, nous avons passé brièvement en revue certains documents disponibles concernant les projets de parcs éoliens qui ont été implantés dans la région Chaudière-Appalaches au cours des dernières années.

Mme Olivia Roy-Malo, conseillère scientifique en évaluation environnementale et examen des impacts sociaux à l'INSPQ, nous a fourni les informations suivantes recueillies dans des écrits scientifiques et dans les rapports du BAPE.

Écrits scientifiques Maillé et St-Charles (2012, 2014)

Parmi les écrits scientifiques retenus dans le cadre de la synthèse de connaissance *Éoliennes et santé publique : mise à jour 2023*, deux documentent les effets sociaux et psychologiques associés à la phase de planification d'un projet de parc éolien au Québec :

- Maillé, M.-È. et Saint-Charles, J. (2012). Social cohesion in a community divided by a wind farm project. *Human Ecology Review*, 19(2), 83-98.
- Maillé, M.-È. et Saint-Charles, J. (2014). Fuelling an environmental conflict through information diffusion strategies. *Environmental Communication*, 8(3), 305-325.
<https://doi.org/10.1080/17524032.2013.851099>

Le projet en question a fait l'objet d'un mandat d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2009. Le projet a été accepté par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en 2011. Ce projet avait suscité d'importantes préoccupations au sein de la population concernée.

Les autrices mettent en lumière les effets qu'a eus l'annonce de ce projet de parc éolien sur le tissu social de la collectivité. Les deux études ont respecté un devis mixte intégrant à la fois des entretiens semi-dirigés (n=93) avec les citoyens et citoyennes ayant participé aux audiences publiques et des données sociométriques.

En conclusion de leur article, Maillé et St-Charles (2012) suggèrent de mener davantage de recherches pour mieux comprendre les effets des compensations financières comme facteurs d'acceptation et de non-acceptation de projets de développement. Elles invitent aussi à documenter les capacités d'adaptation pour mieux comprendre les impacts des conflits sociaux sur les individus et collectivités (Maillé et St-Charles 2014).

Le tableau suivant (tableau 1) recense les effets sociaux et psychologiques décrits dans les articles.

Tableau 1 – Effets sociaux et psychologiques identifiés dans les articles de Maillé et St-Charles (2012, 2014) en lien avec la phase de planification d'un projet de parc éolien au Québec

Catégories des effets recensés	Description des effets recensés	Source
Effets psychologiques	• Détérioration des relations amicales et familiales • Sentiment d'impuissance • Fatigue émotionnelle et manifestation de stress • Sentiment de méfiance	Maillé et St-Charles, 2012.
	• Chez les personnes opposées au projet : observation d'un sentiment d'appartenance à un groupe, sentiment de fierté et liens de solidarité.	Maillé et St-Charles, 2012.
Effets sur le tissu social	• Dégradation des relations sociales dans la collectivité élargie (ex. : boycottage de commerces) • Division entre les personnes opposées au projet et les personnes en faveur de celui-ci • Polarisation au sein de la population : dialogue social difficile	Maillé et St-Charles, 2014.
Facteurs d'acceptation et de non-acceptation sociales		
Diffusion et communication de l'information au sujet du projet de parc éolien	• Lacunes au niveau de la stratégie d'information du promoteur : diffusion lente de l'information, ce qui aurait contribué, selon l'étude, à un climat de méfiance à l'égard du promoteur ;	Maillé et St-Charles, 2014.
Manque de consultation de la population en amont de la phase de planification du projet de parc éolien	La stratégie d'information et de consultation aurait contribué, selon l'étude, à une faible mobilisation de la population : • Le promoteur a approché des propriétaires terriens avant d'informer les instances régionales et municipales du projet de même que la population générale des municipalités concernées ;	Maillé et St-Charles, 2014.

	• Faible participation aux séances publiques d'information tenues par le promoteur et réalisées avant le dépôt du projet aux appels d'offres d'Hydro-Québec ; • La première séance publique d'information présentant le projet dans le détail et avec simulations visuelles a été seulement tenue dans une des trois municipalités concernées ;	
Réception de bénéfices financiers directs et indirects	• Selon l'étude, les personnes en faveur du projet semblent moins affectées directement par ce dernier du fait qu'elles ne vivent pas dans la zone en question et auraient davantage de bénéfices financiers ou anticiperaient des bénéfices pour la communauté.	Maillé et St-Charles, 2012.

Rapports des commissions d'enquête du BAPE concernant des projets de parcs éoliens

Les rapports des commissions d'enquête du BAPE sont d'excellentes sources d'informations pour recenser les effets sociaux et psychologiques des participants et participantes concernées par les projets de parcs éoliens, ainsi que leurs préoccupations et les facteurs d'acceptation et de non-acceptation sociale de ces projets.

L'INSPQ a été interpellé à certaines occasions, soit directement par les commissions d'enquête du BAPE ou par les directions régionales de santé publique, afin de transmettre de l'information au sujet des effets potentiels des projets de parcs éoliens sur la santé.

Le tableau suivant (tableau 2) présente un résumé des constats et enjeux relevés dans les rapports de ces commissions d'enquête en lien avec les effets sociaux et psychologiques ainsi que l'acceptabilité sociale. À noter qu'il ne s'agit pas d'une étude approfondie de ces effets, mais bien une recension d'enjeux retenus par les commissions d'enquête du BAPE.

Les effets répertoriés sont associés à la phase de planification des projets.

Tableau 2 – Enjeux relevés dans les rapports des commissions d’enquête du BAPE au sujet de projets de parcs éoliens

Projet de parc éolien	Enjeux relevés	Description des enjeux relevés	Source
Projet de parc éolien Des Neiges – Secteur Sud	Impacts paysagers et lien d’attachement au lieu	- Préoccupations à propos de l’intégrité du paysage et du maintien des activités récréotouristiques pratiquées sur le territoire - Demande d’un regroupement de citoyens et citoyennes d’implanter une zone tampon exempte d’éoliennes de 3 km à partir des limites du parc du Mont-Sainte-Anne afin d’atténuer les effets anticipés sur le paysage - Préoccupations quant aux nuisances potentielles des balises lumineuses - Préoccupations quant à l’atteinte à la qualité de vie	BAPE 2024a BAPE 2024a BAPE 2024a, p. 18 BAPE 2024a, p. 26-27
	Impacts sociaux et processus d’acceptabilité sociale et de participation publique	- La commission d’enquête a observé des lacunes au niveau du processus de consultation de la population par le promoteur, celui-ci ayant omis de présenter des emplacements alternatifs permettant une zone tampon autour du Mont-Saint-Anne. La commission réitère l’importance d’impliquer les populations en amont des processus de planification, au moment de la conception : « La commission d’enquête estime qu’en se penchant tardivement sur l’enjeu du paysage, l’initiateur a fait abstraction des valeurs de certains citoyens plus soucieux de cet enjeu et a ainsi laissé une impression de “fait accompli” qui entache la crédibilité de sa démarche de consultation. » (p.56) - Sentiment d’impuissance face aux instances gouvernementales et parapubliques qui font la promotion du développement éolien - Sentiment d’inconfort et de méfiance envers les instances municipales et régionales dans leur évaluation des projets alors qu’elles peuvent tirer des bénéfices directs des projets, sous forme de redevances	BAPE 2024a, p.52, p.56 BAPE 2024a, p. 20 BAPE 2024a, p.20-22
	Accès à l’information, transparence des processus de plainte	- Sentiment de méfiance envers le promoteur ; - La commission d’enquête note que le promoteur devrait mettre en place un processus de suivi des plaintes avec « une reddition de compte transparente auprès d’un comité créé à cet effet et un mécanisme de rétroaction efficace auprès des	BAPE 2024a, p. 72

		plaignants ».	
	Distances séparatrices	« La commission d'enquête est d'avis, compte tenu du contexte propre à chaque projet, que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs devrait établir, pour l'analyse environnementale d'un projet éolien, des règles qui traitent de la distance séparant l'éolienne la plus proche d'un récepteur sensible en fonction des conditions environnementales et sociales spécifiques au milieu d'insertion du projet ainsi que de ses autres caractéristiques distinctives et non sur une base uniformisée. »	BAPE 2024a, p. 66
Projet de parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix	Impacts sur le paysage et effets socioéconomiques	- Préoccupations quant à la dégradation de la qualité du paysage et effets socioéconomiques en lien avec le tourisme - Préoccupations quant aux effets cumulatifs sur le patrimoine culturel	BAPE 2025, p. 62-64 BAPE 2025, p. 16
	Processus d'acceptabilité sociale et effets cumulatifs	- La justification du projet dans le contexte des choix actuels en matière de développement énergétique « la commission d'enquête encourage le gouvernement du Québec à se doter d'une vision plus globale et concertée du développement de cette filière plutôt que d'évaluer les projets à la pièce, ce qui pose un défi, particulièrement en matière d'évaluation des effets cumulatifs »	BAPE 2025, p. 81
Projet de parc éolien Pohénégamook – Saint-Antonin – Wolastokuk	Effets socioéconomiques et redevances	- La commission d'enquête note un potentiel de redevances intéressant pour les communautés d'accueil particulièrement dans un contexte de dévitalisation économique. - Plusieurs participants et participantes ont noté cet élément comme un effet positif du projet.	BAPE 2024b, p. 11
	Facteurs de non-acceptation : empreinte écologique des éoliennes (recyclage des pales)	L'une des préoccupations des participant(e)s concerne l'empreinte écologique des éoliennes, notamment en lien avec la durée de vie des pales et de la possibilité ou non de les recycler.	BAPE 2024 b, p.47
	- Processus d'acceptabilité sociale, participation publique et effets cumulatifs - Accès à l'information	- Sentiment de méfiance envers le promoteur en raison d'une difficulté à avoir une vision globale des impacts des différents projets éoliens du territoire du Bas-Saint-Laurent. « En vertu des principes de développement durable Accès au savoir et Participation et engagement, la commission d'enquête est d'avis que les MRC concernées du Bas-Saint-Laurent devraient initier une démarche d'information et de consultation publique portant sur l'ensemble des projets énergétiques qui ont été retenus par Hydro-Québec, et ce, en collaboration avec le Collectif	BAPE 2024b, p. 49

	régional de développement du Bas-Saint-Laurent. Cette démarche permettrait aux citoyennes et citoyens de la région d'obtenir une meilleure connaissance de l'ensemble des projets qui pourraient voir le jour sur leur territoire. De surcroît, des bonifications pourraient être apportées aux projets en cours de développement par la prise en compte des préoccupations exprimées. »
--	---

Références bibliographiques

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT [BAPE], 2024a. *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré*. Rapport 375, 128 p.

_____, 2024 b. *Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup*. Rapport 378, 88 p.

_____, 2025. *Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain*. Rapport 385, 117 p.

Projets de parcs éoliens dans la région Chaudière-Appalaches

Depuis 2009, cinq parcs éoliens ont été implantés dans la région Chaudière-Appalaches à la suite de l'obtention de contrats d'approvisionnement en électricité faisant suite aux différents appels d'offres lancés par Hydro-Québec. En consultant certains des documents disponibles sur le Registre des évaluations environnementales du MELCCF, nous avons fait une brève recension de certains impacts psychologiques et sociaux lorsque ceux-ci étaient mentionnés ou rapportés. Le tableau de la page suivante (tableau 3) résume ces informations.

La plupart des impacts rapportés ont été observés lors des phases de planification des projets, notamment lors des périodes de consultation. Dans quelques cas, des plaintes ont pu être recensées pendant la phase d'exploitation pour certains des projets, le plus souvent en lien avec le bruit émis par les éoliennes, ainsi qu'avec les ombres mouvantes et le risque de contamination d'eau potable. Nous ne sommes toutefois pas en mesure de vérifier si un suivi adéquat de ces plaintes a été effectué ni si elles ont entraîné la mise en place de mesures d'atténuation. Notons enfin qu'un recours collectif a été déposé en janvier dernier concernant l'un des parcs éoliens en exploitation.

Il ressort de cette compilation que, dans la plupart des cas, les impacts psychologiques et sociaux ont été recensés durant la phase de planification des projets de parcs éoliens. Très peu d'informations sont disponibles sur ces impacts durant la phase d'exploitation des projets. On peut également noter que ces impacts sont, dans plusieurs cas, susceptibles d'être observés davantage lorsque les parcs éoliens sont implantés au voisinage de secteurs habités en milieu rural. À cet égard, il est important de rappeler ici les conclusions de l'INSPQ mentionnées dans la fiche *Effets sociaux et communautaires et acceptabilité sociale des parcs éoliens* afin de contribuer à prévenir ce type d'impacts :

« Il apparaît fondamental de documenter et de considérer les contextes locaux, en amont des projets, afin de mieux dégager les particularités sociales, économiques, politiques et culturelles du milieu qui modulent les facteurs d'acceptation et les impacts sociaux et psychologiques. L'instauration de mécanismes de participation citoyenne dès la phase de planification, et tout au long de la durée de vie du projet, s'avérerait importante afin de prendre en considération l'ensemble des préoccupations. »

Référence :

Bouchard-Bastien, E. ; O. Roy-Malo et G. Grenier (2024). *Effets sociaux et communautaires et acceptabilité sociale des parcs éoliens*. INSPQ, dir. de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie, 9 p.
[Disponible en ligne.](#)

Tableau 3 - Impacts psychologiques et sociaux observés pour les parcs éoliens de la région Chaudière-Appalaches.

Projet	Appel d'offres	Année mise en service	Superficie (ha)	Nombre d'éoliennes	Puissance totale (MW)	Impacts psychologiques recensés	Impacts sociaux recensés	Sources
Parc éolien Des Moulins	AO 2005-03	2013	116	59	137,5	Nuisances, plainte	Processus de consultation, recours collectif (2025)	Mémoire BAPE DSPu, rapport BAPE
Parc éolien du Massif du Sud	AO 2005-03	2013	160	75	150		Manque de transparence et de consultation, tensions sociales	Rapport BAPE
Parc éolien de Frampton	AO 2009-02	2015	20	12	24	Plainte		Rapport de suivi sonore
Parc éolien de Saint-Philémon	AO 2009-02	2015	20	8	24		Manque de consultation, sentiers récréatifs	CR BAPE, RAE MELCCFP
Parc éolien Mont Sainte-Marguerite	AO 2013-01	2018	182	46	147,2	Sentiment d'iniquité	Processus de consultation, tensions sociales	Mémoire BAPE DSPu

Légende (sources) :

- Mémoire BAPE DSPu : Avis de la direction de santé publique déposé lors des audiences du BAPE sur le projet.
- Rapport BAPE : rapport d'audiences publiques du BAPE.
- CR BAPE : Compte-rendu du BAPE (période d'information).
- RAE MELCCFP : Rapport d'évaluation environnementale du MELCCFP

NOTE : Les plaintes mentionnées correspondent à celles qui ont été rapportées à la Direction de la santé publique dans le cadre du suivi des projets de parcs éoliens. Ces mentions ne sont pas exhaustives.

*Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches*

Québec

